

Election des représentants des doctorants au Conseil de l'ED DESPEG

Scrutin du 25 juin 2025

Règlement électoral

1. Cinq sièges sont à pourvoir. Le mandat est de deux ans.
2. Sont électeurs tous les doctorants régulièrement inscrits pour l'année universitaire 2024-2025*.
3. Peuvent être candidats tous les doctorants régulièrement inscrits pour l'année universitaire 2024-2025. Les candidatures sont individuelles et les candidats ne peuvent être parrainés ni par une UFR, ni un Institut, ni un Laboratoire **. La clôture des candidatures est fixée au **mardi, 17 juin 2025 à midi**.
4. Le vote est unique et individuel. Il se fera en ligne, via la plateforme de vote électronique BELENIOS. Chaque doctorant vote pour deux candidats au plus.
5. Seront élus les cinq candidats ayant obtenu le plus de suffrages.

* Les listes électorales seront affichées mardi, le **10 juin 2025** au matin sur les panneaux

(4^{ème} étage de la Faculté de Droit et Science Politique) ainsi que sur le site web de l'Ecole Doctorale.

** Seront candidats de préférence des doctorants inscrits en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années de thèse et appartenant à des laboratoires différents.